

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

59^{ème}

Championnat National

PÉTANQUE

UFOLEP

8 & 9 Juillet 2023

Couëron (44)

SOMMAIRE

BIENVENUE EN LOIRE-ATLANTIQUE.....
L'EDITO DE L'UFOLEP NATIONALE.....	4
L'EDITO DU COMITÉ UFOLEP 44	5
L'EDITO DE LA VILLE DE COUËRON	6
INFORMATIONS GENERALES	7
ARRIVÉE SUR COUËRON	7
ACCUEIL	8
LES SITES DE COMPETITION	9
LE PROGRAMME DU WEEK-END	10
HÉBERGEMENT	11
RESTAURATION	12
T-SHIRTS SOUVENIRS	13
MONNAIE LOCALE	13
BUTS PERSONNALISES	14
JETONS PILE OU FACE	14
TICKETS A GRATTER.....	14
DES IDEES DE VISITES	15
RAPPEL DU REGLEMENT	16
NOS SOUTIENS.....	34
FICHE COMMANDE REPAS ET SOUVENIRS	35
FICHE CAMPING-CAR / AUTOCAR.....	36

L'UFOLEP NATIONALE,
LA COMMISSION NATIONALE SPORTIVE PETANQUE,
LE COMITE DÉPARTEMENTAL UFOLEP DE LOIRE-ATLANTIQUE,
LA COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE PETANQUE DE LOIRE-
ATLANTIQUE,
LA SECTION PETANQUE DE L'ETOILE SPORTIVE COUERONNAISE,
LA FÉDÉRATION DES AMICALES LAIQUES DE LOIRE-ATLANTIQUE,
LE CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE,
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE,
LA VILLE DE COUËRON,
ET L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DU COMITE D'ORGANISATION

**SONT HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR A COUËRON
POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL UFOLEP
DE PETANQUE LES 8 ET 9 JUILLET 2023**

Nous vous souhaitons un excellent séjour en Loire-Atlantique

LE MOT DU PRESIDENT NATIONAL



En venant en Loire Atlantique, vous allez découvrir la puissance de l'UFOLEP 44. Ce sont des dizaines de dirigeant·es, bénévoles, salarié·es qui, tout au long de l'année, font vivre notre belle fédération, au cœur des associations.

Chaque année, ce comité accueille un ou plusieurs nationaux et je les remercie. Cette année encore, l'accueil de finales nationales sera privilégié avec la pétanque à Couëron. C'est une de nos plus importantes finales nationales. Je remercie aussi les membres de la commission nationale sportive qui vont sportivement organiser cette compétition.

Cette année, les 50 événements et championnats nationaux UFOLEP auront une tonalité particulière.

L'UFOLEP, Terre d'égalité, a souhaité mettre en avant sur l'ensemble de ses manifestations nationales l'égalité des chances, d'accès et de genre.

Notre slogan « Tous les sports autrement » et notre engagement vont bien au-delà d'une réglementation sportive différente des autres fédérations.

Nous nous voulons être une organisation accueillante, bienveillante, engagée. Chaque membre de notre fédération doit pouvoir pratiquer, faire de la compétition, participer à des rassemblements, s'investir dans nos associations en toute sérénité. La simple démarche d'adhérer à l'UFOLEP doit garantir une liberté dans la pratique sportive, du premier entraînement aux manifestations nationales, et nous nous devons d'accompagner l'épanouissement de chaque personne. Se sentir respecté·e, considéré·e, invité·e, incite à placer le plaisir du partage au-dessus de celui de la performance sportive.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la convivialité fait partie des valeurs de notre Projet Sportif Fédéral, de notre identité, tout comme Solidarité, Equité, Citoyenneté, Responsabilité : elle est le baromètre de notre engagement pour l'égalité. L'égalité reste le produit d'un effort de justice, d'une préoccupation humaniste pour une société solidaire.

Arnaud Jean,
Président national de l'UFOLEP

LE MOT DU PRESIDENT DE L'UFOLEP 44



Le comité directeur de Loire-Atlantique est ravi d'accueillir la rencontre nationale de pétanque à Couëron. Fédération sportive de la ligue de l'enseignement, l'UFOLEP promeut un sport durable et citoyen, ouvert au plus grand nombre et où l'éducation est au centre de nos projets. Nous espérons que vous saisissez tout au long de votre séjour ligérien les valeurs que nous portons jusque dans nos organisations de manifestations et notre accueil.

La pratique de la pétanque en Loire Atlantique est une activité historique et dynamique parmi la quarantaine de sports pratiqués dans notre comité. Elle représente 10 associations pour 440 adhérent·es et se structure autour d'une solide commission technique et d'associations dynamiques.

J'en profite pour remercier les bénévoles et les salariés du comité pour leur engagement afin de faire de ce moment le temps fort de 2023. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des membres de la commission d'organisation et tous ceux qui œuvrent pour la réussite de notre projet d'éducation populaire. Je remercie aussi les membres de la CNS ainsi que l'UFOLEP Nationale pour son soutien technique. Je n'oublie pas non plus nos partenaires institutionnels et privés.

C'est toujours un défi enthousiasmant d'organiser la venue de participant·es des quatre coins de la France et nous espérons le relever avec la convivialité qu'un tel rassemblement suscite. Cela donne du sens au mot « populaire » que nous aimons associer au mot Education.

A nom de l'ensemble des élus du comité,
Bon week-end sportif et bon rassemblement.

**Pierre-Yves Delamarre,
Président du comité UFOLEP
de Loire-Atlantique**

LE MOT DE LA VILLE DE COUËRON



Parce que le sport représente un puissant vecteur de cohésion, d'épanouissement personnel, de santé et d'inclusion, la Ville de Couëron attache une importance particulière à son essor sur son territoire et pour lequel elle développe une politique sportive de proximité en faveur de l'accès au plus grand nombre et porteuse des enjeux de transition écologique et d'éco-responsabilité

Soucieuse d'encourager et de faciliter la diversité des pratiques, la Ville sait pouvoir compter sur un fort dynamisme associatif en appui d'un partenariat essentiel avec l'Office municipal des sports.

Ce ne sont pas moins de 50 clubs et près de 7000 licenciés qui animent sportivement la commune et permettent à chacun - chacune de pratiquer selon ses envies et ses possibilités au sein des infrastructures et équipements mis à disposition par la commune.

C'est donc tout naturellement et sur la base de valeurs sportives partagées que la Ville a souhaité soutenir l'organisation, sur la commune de Couëron, du 59^{ème} championnat national de Pétanque porté par l'UFOLEP nationale et Loire-Atlantique et accompagné par notre club local l'Etoile sportive couëronnaise et l'ensemble des nombreux bénévoles investis.

Force, souplesse, endurance, concentration et coordination, solidarité, inclusion et esprit d'équipe ..., le sport Pétanque porte intrinsèquement les valeurs sportives fondamentales et c'est avec joie et fierté que nous nous retrouverons à Couëron les 8 et 9 juillet prochain pour accueillir l'ensemble des délégations venues de toute la France pour ce bel événement populaire et sportif !

Laëticia BAR,
Adjointe aux sports
Ville de Couëron

INFORMATIONS GENERALES

LE COMITE D'ORGANISATION VOUS INVITE :

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE DOSSIER

➤ **LES FICHES DE RESERVATION SONT A RENVOYER avant le 10 juin 2023 :**

- ✓ [FICHE COMMANDE REPAS ET SOUVENIRS \(page 34\)](#)
- ✓ [FICHE CAMPING-CAR / AUTOCAR \(page 35\)](#)

CONTACT

Contact tel jusqu'au jeudi 6 juillet 17h : 02 51 86 33 34

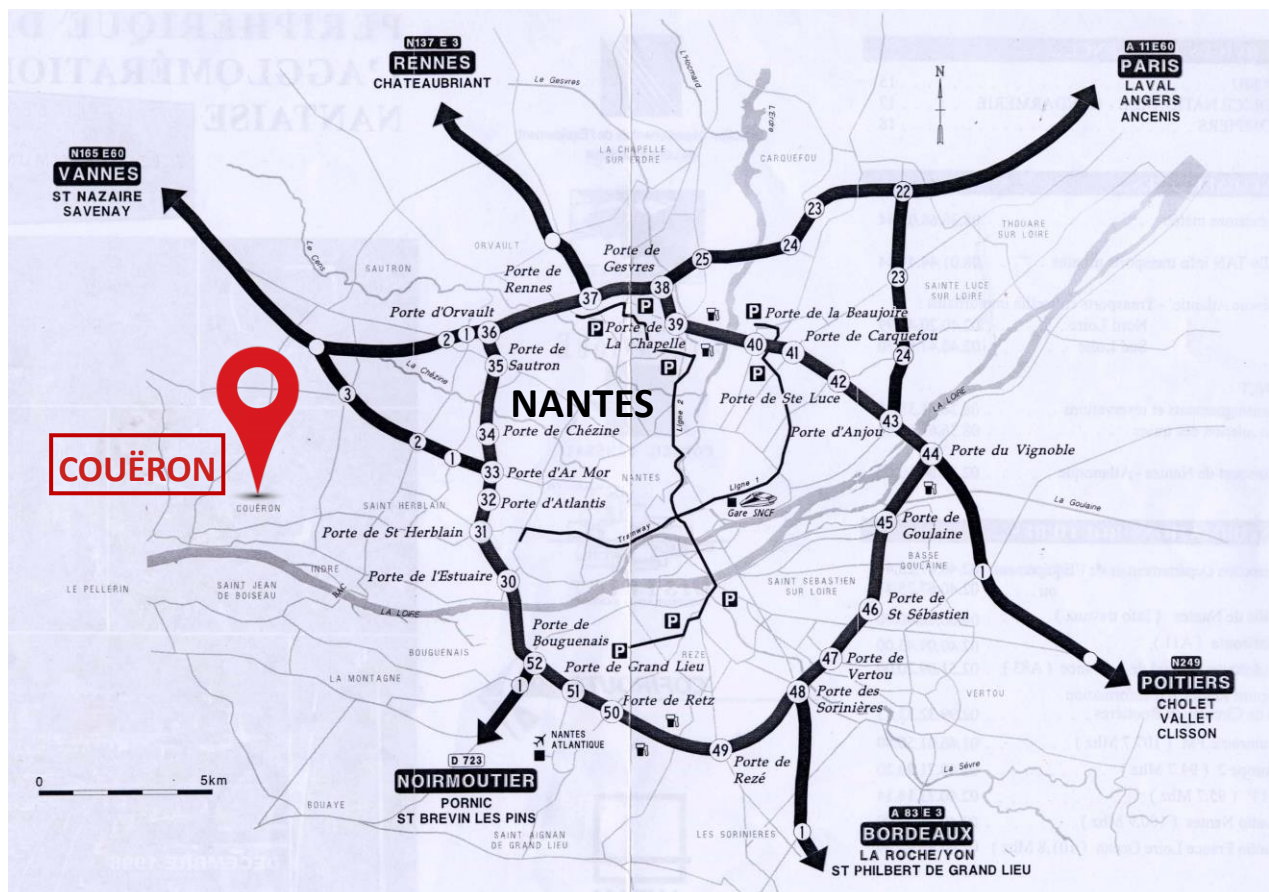
Contact tel les 7, 8 et 9 juillet : 06 19 54 56 93

Mail : ufolep44@laligue44.org

Site internet : <https://ufolep44.com>

ARRIVÉE SUR COUËRON

Couëron est situé à l'Ouest de Nantes, au Nord de la Loire



ACCUEIL

Le 59^{ème} championnat national de pétanque UFOLEP 2023 se déroulera sur 2 sites de la ville de COUËRON

- Site principal : **Stade de la Frémondière**
Rue de la Frémondière

- Site complémentaire : **Complexe René Gaudin**
Rue Marcel de la Provoté

Ces 2 sites sont équipés de parking et se situent à 2 kms l'un de l'autre (5 minutes en voiture, 8 minutes à vélo ou 25 minutes à pied)

La réception des délégations et la permanence d'accueil se tiendront :

**Le vendredi 7 juillet 2023
de 16h00 à 20h00
Salle de l'Estuaire
Rue de la Frémondière**

Le ou la responsable de la délégation départementale désigné·e devra se présenter à l'accueil pour retirer les pochettes contenant :

- le programme
- les cadeaux de bienvenue
- les tickets repas commandés et payés
- les tee-shirts commandés et payés
- les souvenirs commandés et payés
- la monnaie locale commandée et payée
- les dossards des licencié·es de son département, en s'assurant de la présence de tout le monde et de la possession d'un badge permettant une visualisation aisée de la licence.

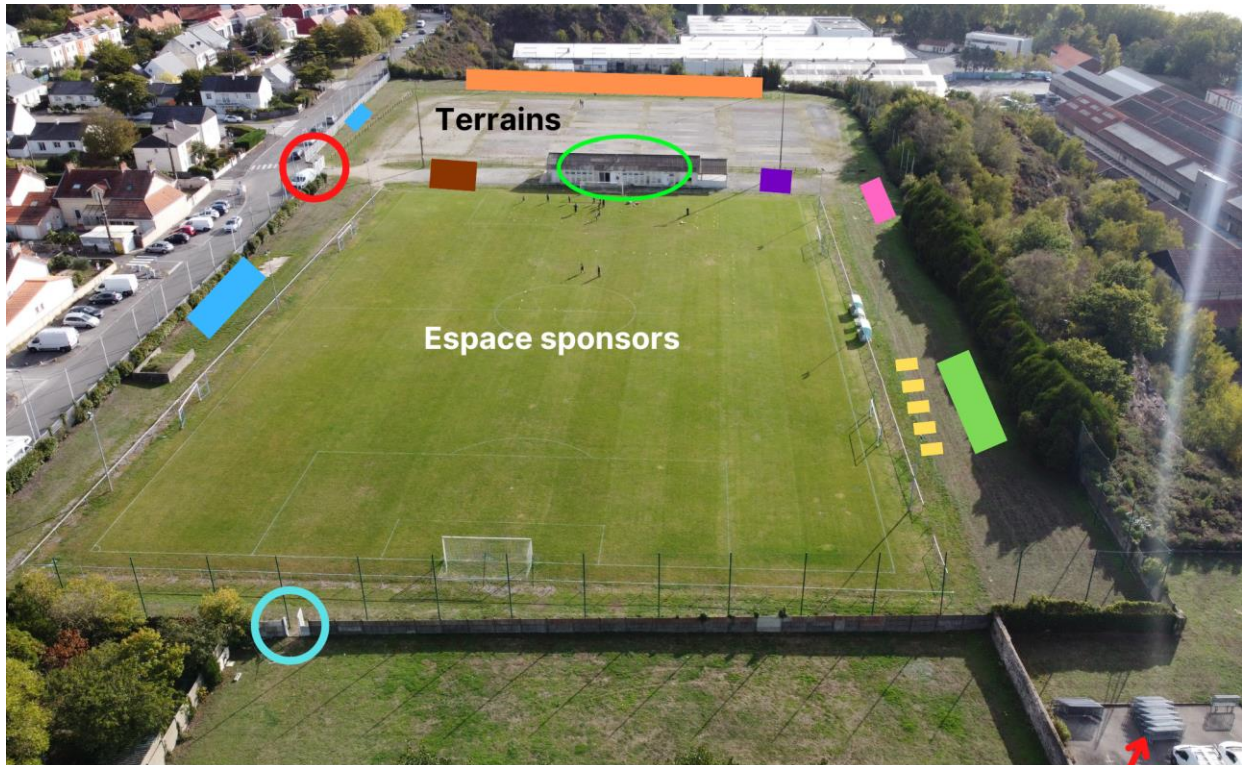
Les dossards ne pourront être récupérés que le vendredi de 16h00 à 20h00.

Les inscriptions pour le challenge de l'amitié auront lieu uniquement le dimanche matin de 8h00 à 9h00.

Le village festif avec un espace restauration sera ouvert dès le vendredi 15h sur le stade de la Frémondière

LES SITES DE COMPETITION

➤ Le stade de la Fremondière, rue de la Fremondière



- | | | | | | |
|--|---------------|--|---------------------------------|--|---------------------|
| | Entrée | | Stand, bar, restauration rapide | | Salle de l'estuaire |
| | Entrée piéton | | WC | | Tribunes |
| | Podium | | Tables | | Caisse centrale |
| | | | | | Concours tir |
| | | | | | Stand huitres |

➤ Le complexe René Gaudin, rue Marcel de la Provoté



- | | |
|--|---------------------------------|
| | Stand, bar, restauration rapide |
| | WC |

LE PROGRAMME DU WEEK-END

Vendredi 7 juillet 2023

- 16h00 à 20h00 Accueil des responsables des délégations
- 19h30 Réception officielle
- 20h30 Tirage au sort des poules

Samedi 8 juillet 2023

Sur site principal: stade de la Frémondrière

- 8h00 – 11h30 Triplettes adultes UFOLEP (TASU)
- 8h30 – 12h00 Triplettes Adultes Double Affiliation (TADA) – Triplettes Vétérans (TV)
- 11h30 – 14h00 Repas sur réservation ou restauration rapide
- 13h30 – 20h00 Poursuite des compétitions (32ème, 16ème, 8ème)

Sur site complémentaire : complexe René Gaudin

- 8h30 – 12h30 Doublettes Féminines (DF) – Doublettes Mixtes (DM)
- 9h00 - 12h30 Doublettes Jeunes (DJ)
- 11h30 – 14h00 Restauration rapide
- 14h30 – 20h00 Poursuite des compétitions (32ème, 16ème, 8ème)

Salle de l'Estuaire

- 21h00 – 01h00 **SOIREE FESTIVE** animée par DJ Antoine

Dimanche 9 juillet 2023

Sur site principal : stade de la Frémondrière

- 8h00 Reprise des compétitions (1/4 et 1/2)
- 8h00 – 9h00 Inscriptions au Challenge de l'Amitié
- 10h00 Finales DF et DJ
- 12h00 – 14h00 Restauration et matchs d'exhibitions : équipes mixtes avec les Etoiles Adaptées (pétanque sport adapté)
- 14h00 – 15h00 Finale du concours de tirs et points
- 15h00 Finales TASU, TADA, TV, DM
- 17h00 Remise des récompenses
- 18h00 Clôture du championnat et vin d'honneur

Concours de tirs et de points tout le week-end (inscription sur place)

Les engagements

Les engagements se font par l'intermédiaire de la plateforme d'engagements en ligne : www.cns-webservice.org.

Ouverture du serveur : 12 juin

Fermeture du serveur : 19 juin

Les droits d'engagements

Après le championnat, le service comptable de l'UFOLEP Nationale adressera à chaque Comité Départemental une facture du montant des engagements.

Adultes : 15,00€ Jeunes : 8,00€

HÉBERGEMENT

HOTELS

Voici une liste (non exhaustive) d'hôtels à moins de 30 minutes de la compétition

Nom de l'hôtel	Adresse et remarques	Tps trajet voiture	Coordonnées	Tarifs une nuit à titre indicatif
Appart Hôtel Résidence CERISE Nantes Atlantis Saint-Herblain	12 Rue de la Johardière, 44800 Saint-Herblain	12 min	02 40 36 05 10	STUDIO 1 ou 2 pers : 60€ CODE PROMO :
B&B HOTEL Nantes Atlantis Le Zénith Saint Herblain	Rue du Moulin de la Rousselière, 44800 Saint-Herblain	14 min	0 892 78 81 11	CH 1 ou 2 pers : 60€ Petit déjeuner : 5,90 €
Hôtel Formule 1 Saint Herblain	4 rue des Piliers de la Chauvini, ZI Atlantis 44805 SAINT HERBLAIN	14 min	02 44 84 24 61	CH 2 personnes : 40€ Petit-déjeuner inclus
Sure Hotel by Best Western Nantes Saint-Herblain Saint Herblain	1 rue des Piliers de la Chauvinière 44800 St-Herblain	15 min	02 40 63 95 63	CH 1 OU 2 PERS : 68€ Petit déjeuner : 11€70
Hôtel ibis budget Nantes Nord Saint Herblain Saint Herblain	Lot les lions, Avenue des lions 44800 SAINT HERBLAIN	18 min	0 892 70 75 47	CH 1 OU 2 PERS : 67€ petit déjeuner inclus
Hôtel Agora Nantes Orvault	31 rue Jules Verne 44700 Orvault	18 min	02 51 78 53 57	CH 1 OU 2 PERS : 60€ petit déjeuner inclus : 81€
B&B Hôtel La Chapelle sur Erdre	87 rue du leinster 44240 La Chapelle sur Erdre	25 min	08 92 78 80 70	Ch 2 pers : 57 € Petit-déjeuner : 8,50 €
B&B Hôtel La Beaujoire Nantes	Rue du Chemin Rouge 44300 NANTES	28 min	08 92 78 80 69	Ch 2 pers : 45 € Petit-déjeuner : 7 €
Hôtel Ibis La Beaujoire Nantes	5 Rue du Moulin de la Halveque, 44300 NANTES	28 min	02 40 93 22 22	Ch 2 pers : 60 € Petit-déjeuner : 12 €
Sure Hotel Beaujoire Nantes	27 Rue du Chemin Rouge, 44300 NANTES	29 min	02 14 00 07 89	Ch 2 pers : 70 € Petit-déjeuner : 12 €
Kyriad Direct La Beaujoire Nantes	3 Rue du Petit Châtelier, 44300 Nantes	30 min	02 40 93 23 73	Ch 2 pers : 45 €

AIRE D'ACCUEIL CAMPING-CARS

Pour accéder à l'aire d'accueil camping-cars mise à disposition, merci de remplir la fiche prévue à cet effet avant le 10 juin 2023 (page 36) :

[FICHE CAMPING-CAR / AUTOCAR](#)

Une aire de stationnement sera réservée pour les camping-cars dès le vendredi et pendant toute la durée de la manifestation. Celle-ci se trouve sur le parking du centre de loisirs de l'Erdurière à Couëron, située à 3km du stade de la Frémondrière.

Il n'y aura pas de services supplémentaires sur ce stationnement (ni eau, ni électricité, ni vidange). L'aire de service la plus proche se situe au Super U de St Etienne de Montluc à 10km au nord de Couëron.

RESTAURATION

Vous trouverez sur place un service de restauration rapide tout le week-end :

- Bar à huîtres bretonnes et muscadet producteur
- Sardinade accompagnée de pommes de terre grenailles de Noirmoutier
- Grillades (saucisses, merguez, andouillette régionale)
- Sandwichs complets
- Kiosque à frites belges

Et tout le nécessaire pour se désaltérer (bière, vin local, boissons sans alcool).



PLATEAU REPAS FROID



Commandes possibles pour les repas du :

VENDREDI SOIR

SAMEDI MIDI

DIMANCHE MIDI

Tarif unique à **13€**

*BOISSON NON COMPRISE

Composition du plateau gourmand :
salades composées
charcuterie
2 viandes
chips
fromage
dessert

Photo non contractuelle

Réservation des repas obligatoire avant le 10 juin 2023

Voir fiche annexe page 35 : FICHE COMMANDE REPAS ET SOUVENIRS

REPAS FESTIF

Samedi 8 juillet de 20h30 à 23h30 dans la salle de l'Estuaire

30€

Menu

Kir au Nantillais

Autour de la mer :

Méli-mélo de saumon fumé artisanal et de saumon façon gravlax à l'Aneth et sa crème légère au citron vert.

La volaille de la région nantaise :

Suprême de poulet fermier d'Ancenis (44) au Muscadet
Pomme de terre grenaille de Noirmoutier sautées au beurre persillé,
Poêlée de courgettes et champignons frais.

La douceur sucrée :

Gâteau nantais à l'amande et au rhum

Soirée animée par DJ Antoine

T-SHIRTS SOUVENIRS

T-shirt blanc avec logo UFOLEP en couleur sur le cœur et visuel de la manifestation en couleur dans le dos (voir image ci-dessous)

Tailles : M / L / XL / 2XL / 3XL

Tarif à la vente : 12 €



[Commande des t-shirts avant le 10 juin 2023 Voir fiche p.35 :](#)
[FICHE COMMANDE REPAS ET SOUVENIRS](#)

MONNAIE LOCALE

Une monnaie locale pour l'évènement sera mise en place pendant tout le week-end pour payer sur les différents stands (restauration, bar, souvenirs etc.).

Vous pourrez une fois sur place, échanger de l'argent contre la monnaie locale en caisse centrale. Afin d'anticiper, vous pouvez commander par tranche de 20€ de la monnaie locale.

[Commande de la monnaie locale avant le 10 juin 2023 Voir fiche p.35 :](#)
[FICHE COMMANDE REPAS ET SOUVENIRS](#)

BUTS PERSONNALISES

Cochonnets en véritable buis et décorés à la main, chaque modèle est unique et comporte le texte « NATIONAL COUERON 2023 »

But vendu 2€ pièce

Exemples :



JETONS PILE OU FACE

Jeton en bois marqué « Pile » d'un côté et « Face » de l'autre

Jeton vendu 2€ pièce

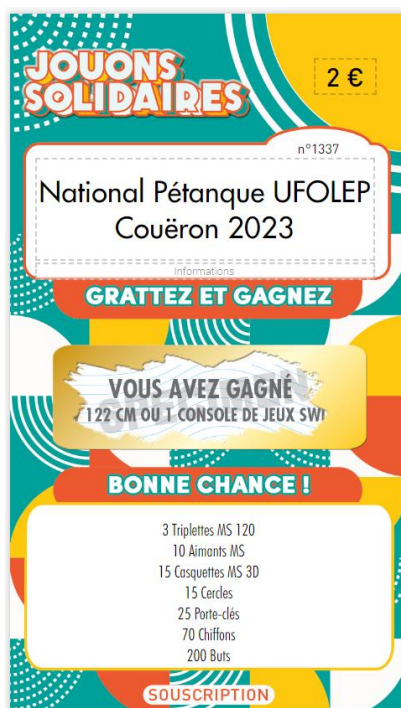


TICKETS A GRATTER

Plus de 300 lots à gagner :

- 3 triplettes MS
- 10 aimants
- 10 cercles
- 15 casquettes
- 25 porte-clés
- 70 chiffons
- 200 buts

Ticket vendu 2€ pièce



[Commande des souvenirs avant le 10 juin 2023 \(vente sur place également\)](#)
[Voir fiche annexe page 35 : FICHE COMMANDE REPAS ET SOUVENIRS](#)

DES IDEES DE VISITES

OH LA LA ! C'est le premier mot qui vous viendra à l'esprit quand vous découvrirez la Loire-Atlantique ; des paysages étonnants, un patrimoine surprenant, une multitude d'activités, un foisonnement culturel, artistique et sportif... Ici, vous n'êtes pas au bout de vos surprises ! [Rendez-vous sur le site](http://www.ohlala-loireatlantique.com)



Sur Couëron :



© Matthieu Joubert

[Découvrir le patrimoine de Couëron](#)

Sur Nantes :

[Château des Ducs de Bretagne](#)



Venez découvrir la métamorphose du Château des Ducs de Bretagne. Emblématique de l'histoire de la ville et de la Bretagne, ce site unique en plein centre-ville est entièrement restauré.

Vous pourrez parcourir l'intégralité des remparts qui offrent des perspectives inédites sur le site de la ville, flâner dans la cour ou dans le jardin des douves, ou encore apprécier la mise en lumière nocturne du monument.

Du 1er juillet au 31 août : de 8h30 à 20h

[Jardin des Plantes](#)



Sur 7 hectares, le jardin des Plantes possède une collection de plantes rares, des carrés de plantes médicinales, de nombreuses variétés, de camélias, des serres à cactées

Situé dans la partie haute du jardin, le "Café de l'Orangerie", ouvert tous les midis 7 jours sur 7, et se transforme en salon de thé-glacier l'après midi.

Été : 8h30 à 20h00 - Visites libres, Visites guidées

Durée Visite : 1h00

[Les machines de l'Île](#)



A l'Ouest de l'Île, dans les anciennes nefs des chantiers navals, l'**Eléphant** de 12 m de haut embarque à son bord des passagers pour un voyage sur l'île ; chaque sortie du pachyderme est un spectacle unique offert à tous. **Attention à l'attente.**

Les "[Machines de l'île](#)" propose également à la visite la "**Galerie des Machines**" et l'Atelier (lieu de création).

Au bout de l'Île le hangar à Bananes réunit des restaurants, des bars, des expositions, c'est aujourd'hui un lieu de promenade et de détente, face à la Butte Sainte-Anne et à deux pas des "Machines de l'Île".

Les Anneaux, créés par Daniel Buren et Patrick Bouchain, offrent un magnifique découpage du ciel et de la terre

[Le Passage Pommeraye](#)



10 passage Pommeraye 44000 NANTES - Tel : 02 51 88 25 25

RAPPEL DU REGLEMENT



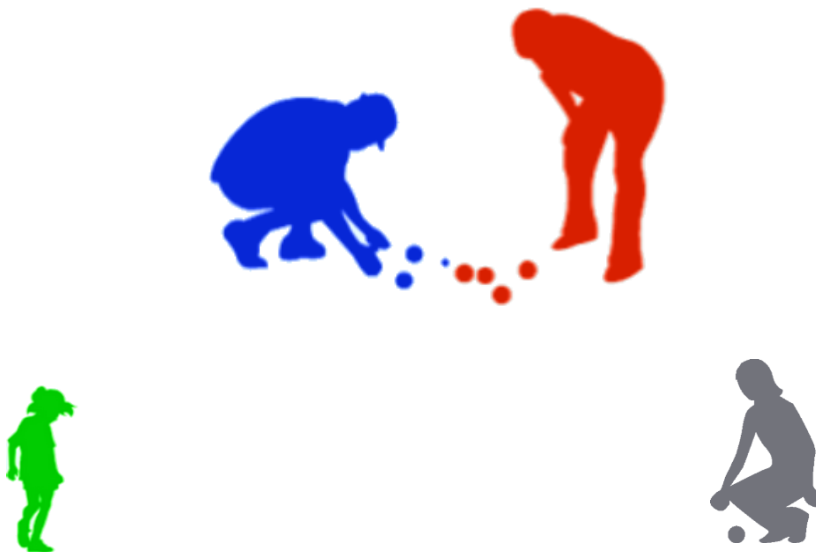
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

COMMISSION NATIONALE SPORTIVE PETANQUE – UFOLEP

AUTREMENT

DURABLE

REGLEMENTS CHAMPIONNAT NATIONAL



Applicable saison 2023



PREAMBULE

L'UFOLEP

"MIEUX VIVRE ENSEMBLE TOUS LES SPORTS AUTREMENT !"

L'UFOLEP, fédération sportive alternative, solidaire et citoyenne développe des pratiques ludiques et conviviales pour tous.

L'UFOLEP propose une double ambition : celle du Sport citoyen et humaniste et celle de l'éducation par le sport.

Elle illustre une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

C'est l'ambition d'un sport vecteur de valeurs telles que la solidarité, le fair-play, le civisme, à travers les principes de laïcité et de citoyenneté.

L'UFOLEP s'affirme comme un partenaire responsable et lucide des politiques éducatives et sportives des territoires, comme un acteur de l'éducation populaire, de l'économie sociale et d'une société en mouvement vers plus de justice et d'égalité.

" Invoquer les valeurs de l'UFOLEP c'est bien !

Respecter ses valeurs c'est très bien !"

OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser et de définir :

- les dispositions administratives
- les dispositions relatives à l'organisation des épreuves sportives
- les règlements sportifs et techniques

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury des différentes catégories dans le cadre des Règlements Généraux de l'UFOLEP.

Ce règlement est envoyé chaque année aux Comités départementaux ainsi qu'aux responsables de commission sportive départementale. Il leur appartient d'en assurer la diffusion à leurs associations qui devront en informer les joueurs.



Selon la situation sanitaire et en application des directives gouvernementales, des dispositions particulières pourront être mises en œuvre.

COMMISSION NATIONALE SPORTIVE

L'activité pétanque UFOLEP est gérée par une Commission Nationale Sportive.

La CNS est garante du respect de l'éthique et de la bonne application du présent règlement. Son rôle principal est de préparer les épreuves du Championnat National et de veiller au bon déroulement de ces compétitions.

Elle a pour objet de :

- élaborer et étudier toutes les réformes, projets, statuts et règlements concernant l'activité pétanque de l'UFOLEP
- réfléchir aux diverses évolutions à apporter à l'activité et formuler toutes propositions et suggestions
- siéger en Commission de discipline de première instance pour toute affaire intéressant les épreuves nationales

❖ Composition de la CNS

NOM PRENOM	FONCTION	APPARTENANCE	OBSERVATIONS
FONTAINE Jean-Pierre	Responsable	Aisne (02)	Coordonnateur Championnats Nationaux Pétanque
RAMEZ Jean	Communication	Pas de Calais (62)	Site, informatique ...
MELRO André	Sport handicap	Aisne (02)	Développer le sport handicap
ROUSSEL Jean Luc	Développement	Pas de Calais (62)	Multisport
MAURANCE Jean Pierre	Arbitrage - Règlement	Dordogne (24)	Arbitrage - Règlement

**" Les bénévoles ont pour seul salaire
votre respect, votre reconnaissance
et vos remerciements ! "**



CHARTE DU SPORTIF

Les valeurs éducatives et sociales du sport sont des facteurs incontestables de prévention et de cohésion sociale. Le sport permet aux hommes et aux femmes d'acquérir des valeurs fondamentales de la vie en société que sont le respect de la règle, le sens de l'effort ou encore l'esprit d'équipe.

Rappel de l'esprit sportif :

- ↪ J'emploie un langage correct
- ↪ Je respecte les règles du jeu et l'arbitrage
- ↪ J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans mettre en doute son intégrité
- ↪ Je me mesure à un adversaire dans l'équité
- ↪ Je fais preuve d'esprit d'équipe en collaborant franchement avec mes coéquipiers et j'accepte leurs erreurs
- ↪ J'agis en tout temps avec courtoisie envers les officiels, mes coéquipiers, mes adversaires et les spectateurs
- ↪ Je porte une tenue adaptée avec des chaussures prévues pour la pratique de la pétanque
- ↪ Je laisse des locaux propres (salles, toilettes...)
- ↪ Je laisse un accès libre aux sorties de secours
- ↪ Je respecte les consignes affichées

« Bonne compétition à tous et à toutes ! »



**Je pratique un sport, je
respecte**

Les Règles – L'Arbitre – Mes Adversaires – Mes Partenaires

Les Organisateurs – Les Spectateurs

Les installations mises à ma disposition

SOMMAIRE

TITRE 1 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.....	20
1. Qualifications	21
2. Classement des joueurs	21
3. Inscriptions des équipes qualifiées	22
4. Lutte contre le dopage et l'alcoolisme	22
5. Réclamations	23
TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES	23

1. Accueil	23
2. Contrôle des licences - Dossards	23
3. Catégories – N° des équipes – Composition - Age	24
4. Horaires – Terrains – Pénalités pour absence d'équipe ou de joueur	25
5. Jury - Arbitrage	26
6. Table de marque - Résultats	27
7. Gestion du temps suite au malaise d'un joueur	27
8. Manque de sportivité	27
9. Tenue vestimentaire	28
TITRE 3 : REGLEMENTS TECHNIQUES	29
Distances applicables pour toutes les compétitions	29
Règles communes – Extrait règlement pétanque	30
Règles particulières à chaque compétition	32



TITRE 1 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Chaque année, l'UFOLEP confie à la **Commission Nationale Sportive de Pétanque (CNS)**, l'organisation, avec l'appui d'un Comité Départemental (**CD**) de trois épreuves sportives :

Le Championnat National

Pour chaque catégorie représentée, le titre de Champions(nes) National UFOLEP est décerné, aux vainqueurs ; celui de Vice-champions(nes) aux finalistes.

Le Championnat National UFOLEP aura lieu, avec l'appui du CD 44, à **COUERON**, du vendredi 7 juillet au dimanche 9 juillet.

Le Challenge Bernard LELIEUX

Pour chaque catégorie représentée, ce challenge accueille les équipes du Championnat National.

- éliminées lors des phases de poule dans un premier concours
- éliminées au premier tour après les poules (sortie de poule) dans un second concours

- les gagnants de chaque concours se rencontrent en finale du Challenge

Le Challenge de l'Amitié

Ce challenge est ouvert aux joueurs de toutes catégories présents le dimanche, sous réserve de détenir une licence UFOLEP valable. (Panachage autorisé)

1. QUALIFICATIONS

Les modalités de qualification des équipes relèvent de l'organisation décidées par les CD ou les Comités Régionaux (CR). Tous les qualificatifs pour le Championnat National doivent se tenir dans la saison UFOLEP en cours et réalisés avant le 12 juin 2023.

Le nombre d'équipes qualifiées pour le Championnat National UFOLEP dépend de l'importance de l'activité pétanque dans chaque département. Un tableau prévisionnel des quotas de participation est transmis aux Commissions Départementales Techniques et Sportives (CDTS). Ces informations paraissent dans le mensuel "Contact".

Dans le cadre de la promotion de la "Pétanque UFOLEP", la CNS peut décider, pour les nouveaux départements, de mesures spécifiques de qualification.

▲ Les équipes qualifiées doivent se présenter au Championnat National dans la même formation (joueurs) que lors de leur qualification. Le remplacement de joueur n'est pas autorisé. En cas d'indisponibilité d'un joueur, quelle qu'en soit la raison, l'équipe concernée ne pourra pas participer ▲

2. CLASSEMENT DES JOUEURS

Selon leur(s) licence(s), les joueurs sont classés en deux catégories :

2.1 Simple UFOLEP (SU)

Les joueurs titulaires de la seule licence UFOLEP sont des **joueurs SIMPLE UFOLEP (SU)**.

Lorsqu'un joueur licencié SU joue avec un ou plusieurs licenciés titulaires de licence FFPJP, l'équipe est alors considérée **DOUBLE APPARTENANCE (DA)**.

Pour participer dans la catégorie SU aucun des joueurs composant la triplette ne devra avoir été titulaire d'une licence FFPJP durant la période comprise entre le 01/01/2022 et le 31/12/2023.

2.2. Double appartenance (DA)

Les joueurs titulaires d'une licence UFOLEP et titulaire d'une licence FFPJP durant la période 01/01/2022 au 31/12/2023 sont des joueurs **Double Appartenance (DA)**.

Lorsqu'un licencié DA joue avec un ou plusieurs licenciés SU, l'équipe est alors considérée DA.

▲ Toute suspension d'un joueur en FFPJP s'applique également en UFOLEP et réciproquement ▲

3. INSCRIPTION DES EQUIPES QUALIFIEES

A l'issue des qualifications, chaque CD doit transmettre impérativement par courriel à cnspetanque@gmail.com.

Les résultats par catégories, comportant les noms, prénoms date de naissance, club d'appartenance des joueurs qualifiés pour le Championnat National. Ces renseignements seront complétés par le nom, prénom N° de téléphone du responsable de délégation désigné par chaque CD.

L'engagement des équipes sur la plateforme nationale (internet) doit être fait par les CD ou responsables de CDTS entre le 12 et 19 juin 2023.

Après engagement des équipes qualifiées pour le Championnat National, un contrôle des équipes inscrites en catégorie Simple UFOLEP (**ASU**) est effectué.

▲ Toute présence d'au moins un joueur DA dans une équipe inscrite ASU entraîne la disqualification de tous les joueurs de l'équipe sans possibilité de recours ▲

4. LUTTE CONTRE LE DOPAGE ET L'ALCOOLISME

4.1 Dopage

Tout participant à une compétition ou manifestation sportive ayant reçu l'agrément de la Fédération devra se soumettre aux contrôles de lutte contre le dopage, effectués par une personne dûment habilitée, lorsque ce dernier sera imposé, sur instruction du Ministre chargé des sports ou à la demande de la Fédération, agissant de sa propre initiative. La réglementation, sa mise en œuvre et son application, en matière de contrôle et sanction dans le cadre de la lutte contre le dopage sont exclusivement confiées à l'Association Française de Lutte contre le Dopage (**AFLD**).

4.2 Alcoolisme

Toute vente de boissons est soumise aux lois et règlements en vigueur.

Tout participant (joueurs, arbitres et dirigeants) à une compétition ou manifestation sportive ayant reçu l'agrément de la Fédération devra se soumettre à un éventuel contrôle d'alcoolémie effectué par les personnes habilitées par le CD organisateur qui devra être en possession d'un éthylotest avec ses accessoires, conforme aux normes en vigueur pour le mettre à disposition du contrôleur.

Le joueur, l'arbitre ou le dirigeant contrôlé ne doit pas atteindre ou dépasser le seuil maximal autorisé de 0.25 mg par litre d'air expiré (équivalent à 0,50 gramme par litre de sang). Si lors d'un contrôle le taux est égal ou supérieur au seuil maximum autorisé après le délai d'attente de 20 minutes, la personne est exclue de la compétition et des concours annexes.

Tout arbitre ou dirigeant constatant l'état d'alcoolisation (propos véhéments ou incohérents, manque d'équilibre etc.) d'un joueur ou autre personne occupant des fonctions dans la compétition doit le signaler au Jury qui statuera.

Il est interdit aux joueurs, dirigeants, arbitres et spectateurs de consommer des boissons alcoolisées sur les jeux pendant toute la durée des compétitions.



RECLAMATIONS

Les réclamations présentées par les Délégués départementaux ou les responsables de commission sportive sont traitées par la CNS.

Les autres réclamations doivent être présentées selon le motif soit :

- à l'arbitre
- au responsable de la table de marque
- à un membre du comité d'organisation

Aucune réclamation ne sera traitée pour les cas suivants :

- liée à un motif repris dans les cadres **▲...Motif de disqualification de joueur et / ou d'équipe... ▲**
- réclamation individuelle auprès de la CNS

TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES

1. ACCUEIL

1.1. Vendredi 7 juillet

- accueil des participants à partir de 16 h 00
- les dossards doivent être retirés avant le tirage au sort soit entre 16 h 00 et 19 h 00 par le responsable de délégation
- à partir de 19 h 00 : tirage au sort, ouvert au public, des rencontres du Championnat National pour toutes les catégories par un membre de la CNS, en présence de deux représentants du CD organisateur et des arbitres

1.2. Samedi 8 juillet

- 07 h 45 - Ouverture du Championnat National, vérification de la présence des équipes
- * Nota :** En cas de forfait de dernière minute dans une poule de 3, un tirage au sort partiel sera effectué pour redéfinir un tableau composé uniquement de poules de 4 ou 3 s'il y a lieu.

1.3. Dimanche 9 juillet

- 07 h 45 - Reprise du Championnat National et Challenge Bernard LELIEUX
- 09 h 30 – Début du Concours "Challenge de l'Amitié"

2. CONTROLE DES LICENCES – DOSSARDS

2.1. Contrôle des licences

Les inscriptions se faisant sur internet, les licences ne sont plus déposées à l'accueil.

Durant les phases de jeu : Championnat National et Challenge Bernard LELIEUX, les joueurs doivent être en possession de leur licence UFOLEP 2022 / 2023 avec photo. Elle devra être présentée à toute demande d'un membre du jury, de l'arbitre ou de l'équipe adverse.

La présentation de la licence sur smartphone sera obligatoirement accompagnée d'un justificatif d'identité.

▲ Toute anomalie : licence sans photo, identité non conforme, entraînera l'exclusion du joueur, sans préjudice, le cas échéant, de sanctions disciplinaires ▲



2.2. Dossards

Chaque équipe, y compris pour le Challenge de l'Amitié, reçoit un petit dossard sur lequel figure son numéro. Ce dossard doit être porté de façon visible par le capitaine ou la personne de l'équipe qui viendra à la table de marque pour annoncer le résultat.

3. CATEGORIES – N° DES EQUIPES – COMPOSITION - AGE

3.1. Championnat National et Challenge Bernard LELIEUX

Selon leur composition, l'appartenance et l'âge des joueurs, les équipes concourent dans six catégories.

1- TRIPLETTE ADULTES UFOLEP (TASU) N° DES EQUIPES à partir de 001

Trois Joueurs strictement UFOLEP de la même association : masculin, féminin ou mixte

Joueurs nés à partir de 2005. Avoir 17 ans à la prise de licence (septembre 2022)

Récompense : Coupe Gérard MALLET

2- TRIPLETTE ADULTES DOUBLE APPARTENANCE (TADA) N° DES EQUIPES à partir de 201

Trois Joueurs de la même association : masculin, féminin ou mixte SU / DA

Joueurs⁽¹⁾ nés à partir de 2005. Avoir 17 ans à la prise de licence (septembre 2022)

Attention : Un seul joueur en double appartenance qualifie la triplette dans cette catégorie !

Récompense : Coupe Julien GARIBALDI

3- DOUBLETTE JEUNES (DJ) N° DES EQUIPES à partir de 301

Deux Joueurs du même département : masculin, féminin ou mixte SU / DA

concerne **uniquement les JEUNES de 11 à 16 ans.**

Minimum : Être né en 2011. Avoir 11 ans à la prise de licence (septembre 2022)

Maximum : Être né en 2006. Avoir 16 ans au 31 août 2022

Surclassement : Les suclassements individuels pour les jeunes 14/16 ans sont autorisés sous réserve de présentation à la CNS d'un certificat médical.

Aucun sur classement n'est autorisé pour les jeunes 11/13 ans.

Dans le cas de sur classement d'un joueur, l'équipe est classée dans la catégorie du joueur le plus âgé.

Récompense : Coupe Roger GALLIER

4- DOUBLETTE MIXTE (DM) N° DES EQUIPES à partir de 401

Deux Joueurs de la même association : masculin et féminin SU / DA

Les deux joueurs⁽¹⁾ doivent être Adultes (17 ans et +)

Récompense : Coupe Jean Claude CHATEAU

5- DOUBLETTE FEMININES (DF) N° DES EQUIPES à partir de 501

Deux Joueuses du même département SU / DA

Les deux joueuses⁽¹⁾ doivent être Adultes (17 ans et +)

Récompense : Coupe Michel BOISSIT

6- TRIPLETTE VETERANS (TV) N° DES EQUIPES à partir de 601

Trois Joueurs du même département, masculin, Féminin ou mixte nés à partir de 1967 SU / DA

Avoir 55 ans au renouvellement de la licence (septembre 2022)

Récompense : Coupe Emile BONNET

⁽¹⁾ Sauf surclassement autorisé

3.1. Challenge de l'Amitié

Triplette toutes catégories ; numérotation des équipes à partir de 1001.

4. HORAIRES, TERRAINS, PENALITES POUR ABSENCE D'EQUIPE OU DE JOUEUR

★ **Nota** : Afin de respecter les horaires de programmation des compétitions nationales, la CNS peut prendre, à tout moment, tout ou partie des mesures suivantes :

- limité le temps de jeu des parties
- modifier les horaires

Les arbitres et joueurs doivent en être informés. Ces modifications n'interviennent qu'à partir d'une nouvelle partie.

4.1 Horaires

CHAMPIONNAT NATIONAL ET CHALLENGE BERNARD LELIEUX		
Catégories : Triplette Adultes UFOLEP (TASU) - Doublette Mixte (DM)		
JOUR	MATIN	APRES MIDI
SAMEDI	Début des parties : 08 h 00 Arrêt des parties : 11 h 30	Reprise des parties 13 h 30 Fin des parties 8° de finales jouées
DIMANCHE	08 h 00 : ¼ de Finales et ½ Finales jouées	15 h 00 - FINALE
Catégories : Triplette Adultes Double Appartenance (TADA) - Triplettes Vétérans (TV)		
JOUR	MATIN	APRES MIDI
SAMEDI	Début des parties : 08 h 30 Arrêt des parties : 12 h 00	Reprise des parties 14 h 00 Fin des parties 8° de finales jouées
DIMANCHE	08 h 00 : ¼ de Finales et ½ Finales jouées	15 h 00 - FINALE
Catégories : Doublettes Féminines (DF) – Doublettes Jeunes (DJ)		
JOUR	MATIN	APRES MIDI
SAMEDI	Début des parties : 08 h 30 DF 9 h 00 DJ Arrêt des parties : 12 h 30	Reprise des parties 14 h 30 Fin des parties ¼ de Finales joués
DIMANCHE	08 h 00 - ½ Finales	10 h 00 - FINALE
CHALLENGE DE L'AMITIE		
Ouvert à tous les joueurs titulaires d'une licence UFOLEP valable		
JOUR	MATIN	APRES MIDI
DIMANCHE	Inscription de 08 h 00 à 09 h 00 Début des parties : 09 h 30 - Arrêt des parties : 12 h 00	Reprise des parties 13 h 30

4.2. Terrains

Les rencontres se disputent sur terrains tracés et numérotés. Ils sont attribués par la table de marque.
Le changement de terrain n'est pas autorisé.

4.3. Pénalités pour absence d'équipe ou de joueur

Un quart d'heure après le début des parties (matin et après-midi) ou reprise d'une partie à la suite d'une interruption pour un motif quelconque, l'équipe absente du terrain de jeu est pénalisée d'un point, qui est porté au crédit de l'équipe adverse. Passé ce délai, la pénalité s'accroît d'un point par 5 minutes de retard.

Ces mêmes pénalités s'appliquent en cours de compétition pour les parties intermédiaires.

Une équipe incomplète a la faculté de commencer la partie sans attendre son joueur absent; toutefois elle ne dispose pas des boules de celui-ci.

▲ Est déclarée partie perdue pour l'équipe qui ne s'est pas présentée sur le terrain de jeu dans les 30 minutes qui suivent le début, la reprise des parties ou des parties intermédiaires ▲

Aucun joueur ne peut s'absenter d'une partie ou **quitter les terrains de jeu sans l'autorisation de l'Arbitre**. Toute sortie n'interrompt ni le déroulement de la partie, ni l'obligation pour ses partenaires de jouer leurs boules dans les temps impartis

5. JURY – ARBITRAGE

5.1. Jury

La désignation d'un jury est obligatoire. Il est composé de 5 membres :

- 2 membres de la CNS dont l'un est Président
- 1 arbitre national, superviseur du Championnat
- 2 membres du CD organisateur. En cas d'impossibilité pour le CD organisateur de présenter 2 membres, le ou les membres absents sont désignés par la CNS

La composition du jury doit être affichée, à chaque table de marque, avant le début de la compétition.

Toute partie arrêtée sur décision du jury, quelle qu'en soit la raison, doit reprendre sur le score acquis. Les résultats doivent être saisis au moment de l'arrêt.

La saisie du jury ne peut être faite que par un arbitre ou un responsable de table de marque.

Les décisions prises par le jury sont sans appel.

5.2. Arbitrage

Il est désigné un arbitre superviseur et au moins un arbitre par catégorie.

L'arbitre superviseur doit assister aux différents tirages.

Aucun arbitre ne doit tenir une table de marque.

Les décisions prises par un arbitre sur les terrains de jeu ne peuvent être contestées auprès du jury que lorsqu'elles concernent l'interprétation des règlements et sous réserve que la partie n'ait pas repris après sa décision.

L'arbitre est le seul juge sur le terrain. Il a pour mission de juger une situation, d'assurer l'application du règlement, de valider un jugement, une prise de décisions en s'appuyant sur des règles du jeu communes et connues de chaque compétiteur. Il peut, à tout moment, contrôler les licences.

Il doit :

- être présent lors du tirage au sort
- être repérable sur les terrains de jeux
- veiller au respect des règlements de jeu et règlements annexes
- veiller au respect des horaires, constater la fin des parties et informer la table de marque de l'absence d'une équipe ou lorsque celle-ci ne communique pas le résultat à la fin d'une rencontre
- être vigilant pour intervenir immédiatement en cas de non-respect du règlement du jeu
- veiller à la bonne tenue comportementale et vestimentaire des joueurs (pendant les championnats) et signaler au responsable de la table de marque les équipes n'ayant pas une tenue conforme
- aviser les joueurs, avant le début des parties, des mesures spéciales décidées par le comité d'organisation

Pour faire respecter les règles techniques de jeu, l'arbitre est habilité à prendre seul, les mesures suivantes :

- avertissement officiel (carton jaune)
- annulation d'une boule (carton orange)
- exclusion temporaire pour la partie (carton rouge)
- exclusion définitive d'une compétition (carton rouge)

En cas de faute grave (agression verbale et/ou physique) l'arbitre doit demander la réunion du jury.

6. TABLE DE MARQUE - RESULTATS

6.1. Table de marque

Chaque catégorie dispose de sa table de marque.

La table de marque est tenue par au moins deux personnes dont :

- 1 membre de la CNS
- 1 membre du CD organisateur

Tout incident survenu à la table de marque doit être signalé à l'arbitre qui réunira le cas échéant le jury.

6.2. Résultats

Les résultats doivent être annoncés, sans délai, à la table de marque à chaque fin de partie.

Pour éviter toute contestation, les capitaines de chaque équipe doivent venir ensemble à la table de marque annoncer le résultat.

▲ Après constatation de fin de partie par l'arbitre et passé un délai de 5 minutes, les équipes n'ayant pas annoncé le résultat seront disqualifiées ▲

7. GESTION DU TEMPS SUITE A UN MALAISE D'UN JOUEUR (EUSE)

Tout malaise d'un joueur ou joueuse doit être signalé immédiatement à l'arbitre ou à la table de marque pour intervention des secours.

En cas de problème médical constaté par un médecin ou par un service de secours mandaté par le CD organisateur, il pourra être accordé une interruption de la partie pour une durée maximale de 15 minutes.

Si à l'issue de ce délai, le joueur ou la joueuse ne peut reprendre, il (ou elle) n'est plus autorisé(e) à participer à la compétition.

Ses coéquipiers(ères) peuvent reprendre la partie, sans bénéficier des boules de leur partenaire ou abandonner.

Si le joueur ou la joueuse est victime d'un second problème médical durant la partie ou au cours de la suite de la compétition, il (ou elle) ne sera plus autorisé(e) à reprendre celle-ci.

8. MANQUE DE SPORTIVITE

Les équipes qui disputeraient une partie en faisant preuve de manque de sportivité et de respect envers les dirigeants, arbitres ou spectateurs sont passibles de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition.

Il en est de même pour l'équipe "supportée" si ces agissements proviennent de supporters.



9. TENUE VESTIMENTAIRE

9.1. Principes



Tout participant à une activité UFOLEP doit se présenter avec un équipement adapté au sport pratiqué et conforme au règlement national. La tenue s'entend de vêtements (haut et bas), des chaussures voire de tout autre accessoire. On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, tagués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés, déchirés ou délavés. Les tenues de forme excentrique ou non destinés à la pratique de la Pétanque sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements, etc... Les maillots doivent couvrir les épaules.

Les joueurs, les joueuses doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière (sont interdits les savates, tongs...). Les robes et jupes ne sont pas autorisées.

▲ Quelle que soit la nature de la compétition, tout joueur torse nu ou ne portant pas de chaussures fermées sera mis en demeure de corriger sa tenue. A défaut, l'équipe sera exclue de la compétition ▲

9.2. Applications

L'arbitre doit s'assurer que les joueurs ont une tenue correcte, conforme aux règles prescrites par l'UFOLEP. En cas d'irrégularité, il doit informer le Jury qui appréciera la conformité de la tenue et éventuellement disqualifiera l'équipe. La décision du jury est sans appel. En ce qui concerne les chaussures et par exception à la tenue, l'arbitre a compétence pour apprécier la conformité de celles-ci et le cas échéant, de procéder à la disqualification de l'équipe.

TENUE VESTIMENTAIRE CHAMPIONNAT NATIONAL ET CHALLENGE BERNARD LELIEUX			
JOURNEE	HAUT	BAS Jean – Pantacourt - Survêtement	BERMUDA autorisé Short au-dessus du genou INTERDITS
Samedi	Homogène*	Pas d'obligation	
Dimanche		COULEUR IDENTIQUE	
	 AUTORISE		
TENUE VESTIMENTAIRE CHALLENGE DE L'AMITIE			
JOURNEE	HAUT	BAS Jean – Pantacourt - Survêtement	BERMUDA autorisé
Dimanche	Tenue conforme au paragraphe 9		Short au-dessus du genou INTERDITS

La différence entre le short et le bermuda est la longueur : le short s'arrête à mi-cuisses alors que le bermuda se rapproche du genou.

Homogène* = S'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.

En cas de mauvais temps le jury peut autoriser la modification des éléments de la tenue vestimentaire.

Tout manquement à ces dispositions fera l'objet d'un avertissement à l'équipe qui disposera alors d'un délai de 10 minutes pour se mettre en conformité.

TITRE 3 : REGLEMENTS TECHNIQUES

Toutes les compétitions sont soumises à l'application du Règlement de Jeu Officiel de la FFPJP avec quelques amendements correspondant à la spécificité de l'UFOLEP.

- deux arbitres officiels veilleront à l'application des différents règlements
- toutes les finales se jouent en 13 points
- il est interdit de fumer (cigarettes électroniques comprises) et de téléphoner sur les terrains de jeux. Les téléphones portables devront mis en veille
- pour chaque partie, l'absence d'adversaire doit être signalée à la table de marque
- les joueurs doivent marquer la position du but initialement mais également après tout déplacement

▲ Aucune réclamation n'est recevable pour un but non marqué ▲

1. DISTANCES APPLICABLES POUR TOUTES LES COMPETITIONS

- à partir des lignes de perte pour les Cercles (posés ou tracés) et Buts (lancés ou posés) : 0.50 m
- sur les terrains, entre 2 Cercles, 2 Buts, 1 But et 1 Cercle : 1.50 m

Il n'est pas tenu compte des dispositifs d'arrêts de boules. Ces dispositifs sont normalement constitués par des planches.

A = Cercle posé $\varnothing = 50$ cm

B = Cercle tracé $\varnothing = 35$ à 50 cm

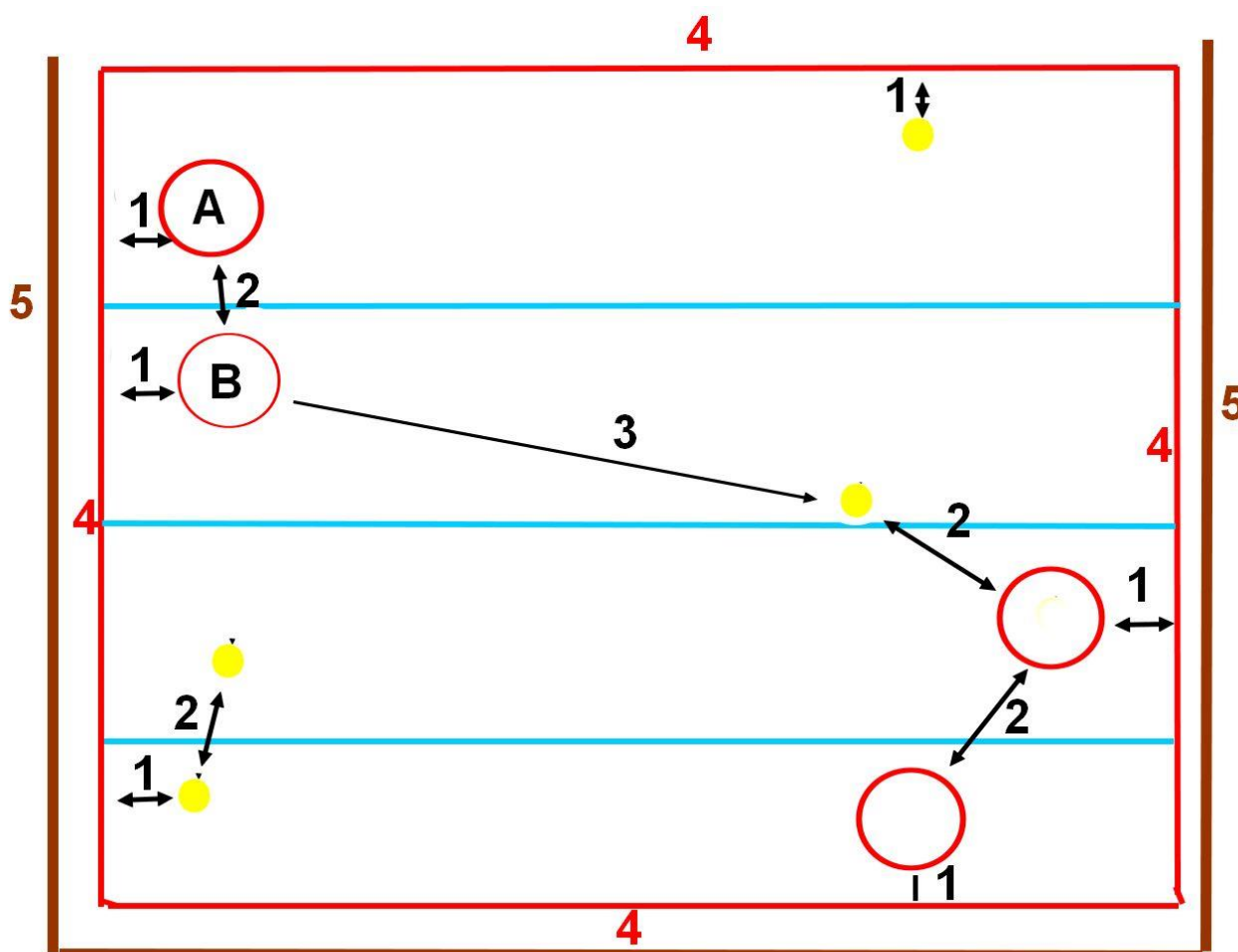
1 = Distance 0.50 m

2 = Distance 1.50 m

3 = Distance Adulte 6 à 10 m / Distance Jeunes (en Doublettes) 5 à 9 m

4 = Lignes de pertes

5 = Dispositifs "Arrêts de Boules"



2. REGLES COMMUNES - EXTRAIT DU REGLEMENT PETANQUE

❖ But

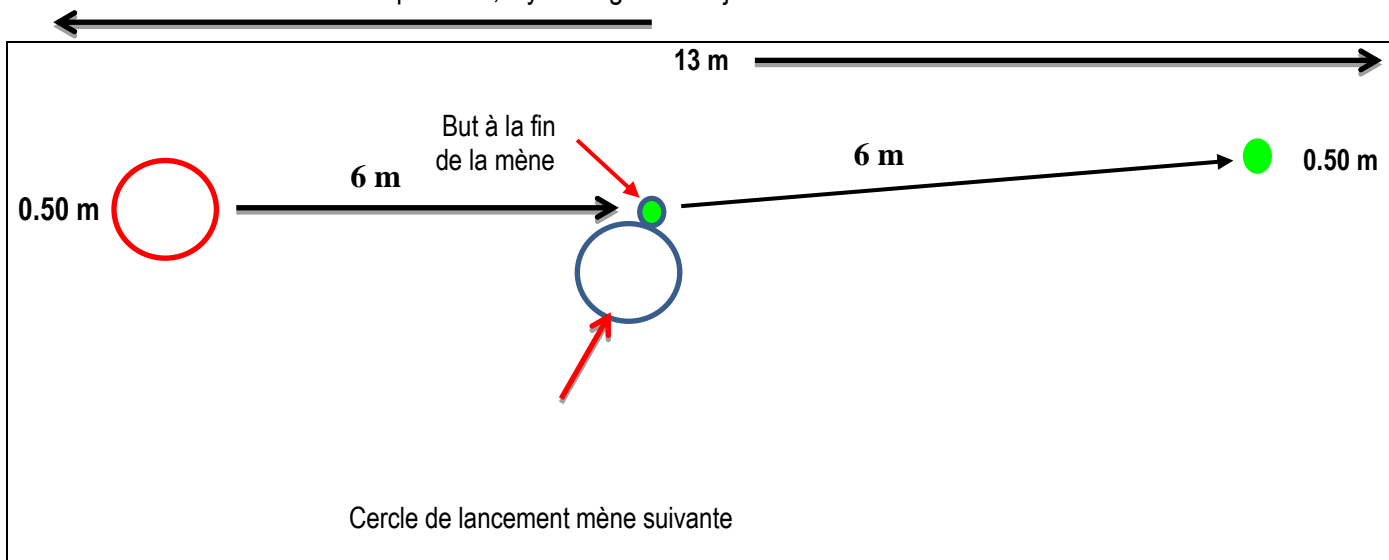
Les buts peuvent être en bois ou en matière synthétique. Leur diamètre doit être de 30 mm (+ ou- 1mm). Les buts en bois peints sont autorisés mais ne doivent pas pouvoir être ramassés avec un aimant.

• Lancer du But après une mène :

Il est possible de jouer deux fois dans le même sens.

A la fin de la mène le joueur peut s'il le désire, relancer le but de l'endroit où il se trouve, sous réserve d'une distance restante minimum de 6,50 m (6 m + 0.50 m), Il peut être lancé comme sur le dessin ci-dessus.

Pour le lancer à une distance supérieure, il y a obligation de jouer dans l'autre sens.



• Annulation du But en cours de mène :

- ✓ But en terrain interdit ou but qui flotte librement
- ✓ But non visible du cercle
- ✓ But lancé ou déplacé < à 3 m du cercle
- ✓ Dépassement de la ligne de fond de cadre ou au-delà d'un des jeux contigus (Terrains cadrés)
- ✓ But introuvable. Temps de recherche limité à 5 minutes

Si en cours de mène, le but est masqué inopinément par une feuille d'arbre ou un morceau de papier, on peut enlever cet objet. Si le but est déplacé sous un tas de feuilles et devient invisible, il est nul.

Lorsque qu'un élément extérieur à la partie vient cacher le but, cet élément doit être retiré.

Lorsque c'est le but qui va se cacher, invisible du cercle de lancement suite à un déplacement sur le jeu, il est nul et la mène est annulée.

Placement du but après arrêt	
On peut enlever la feuille - Le but est bon	Tas de feuille - Le but est nul

3. REGLES PARTICULIERES A CHAQUE COMPETITION

REGLEMENT CHAMPIONNAT NATIONAL

Art 1	<p>Le tirage au sort aura lieu le vendredi 22 juillet à partir de 19 h 00. Il est ouvert à tous.</p> <p>Tous les tirages seront faits par informatique. Les qualifications se feront en poules de 4 ou de 3. Il y aura 2 équipes qualifiées par poule. Dans le cas d'une poule de trois, l'équipe exempte a partie gagnée. La deuxième partie se jouera entre les gagnants et perdants de la même poule ; la troisième partie (barrage) se jouera entre les deux équipes qui auront une victoire et une défaite même si les deux équipes se sont déjà rencontrées dans la poule. L'équipe qui aura 2 défaites sera éliminée.</p> <p>Lorsque le nombre d'équipe le permet, une protection évite les rencontres d'équipe d'un même département avant les 1/8 de finale en catégorie Adultes et les 1/4 de finale en catégories Jeunes et Féminines.</p> <p>Les gagnants, sortant de poule, devront obligatoirement venir à la table de marque.</p>
Art 2	<p>Toutes les parties de poule, y compris les parties de barrage se jouent en 11 points.</p> <p>En sortie de poule, toutes les parties se jouent en 13 points avec élimination directe.</p>
Art 3	<p>Les perdants de chaque poule ainsi que ceux de la première partie après les poules rejoignent le Challenge Bernard LELIEUX.</p>
Art 4	<p>A partir des perdants de la deuxième partie après les poules, élimination directe sans rattrapage.</p>

REGLEMENT CHALLENGE BERNARD LELIEUX

Art 1	<p>Les parties se jouent en 13 points avec élimination directe</p>
Art 2	<p>Les gagnants de chaque partie doivent obligatoirement venir à la table de marque</p>
Art 3	<p>Les gagnants poursuivent la compétition en descente directe</p>

CHALLENGE DE L'AMITIE

- nombre de concours : 2 (Général et Complémentaire)
- composition : Triplettes, panachage autorisé
- descente et élimination : directe
- toutes les parties se jouent en 11 points
- chaque équipe gagnante se présente à la table de marque



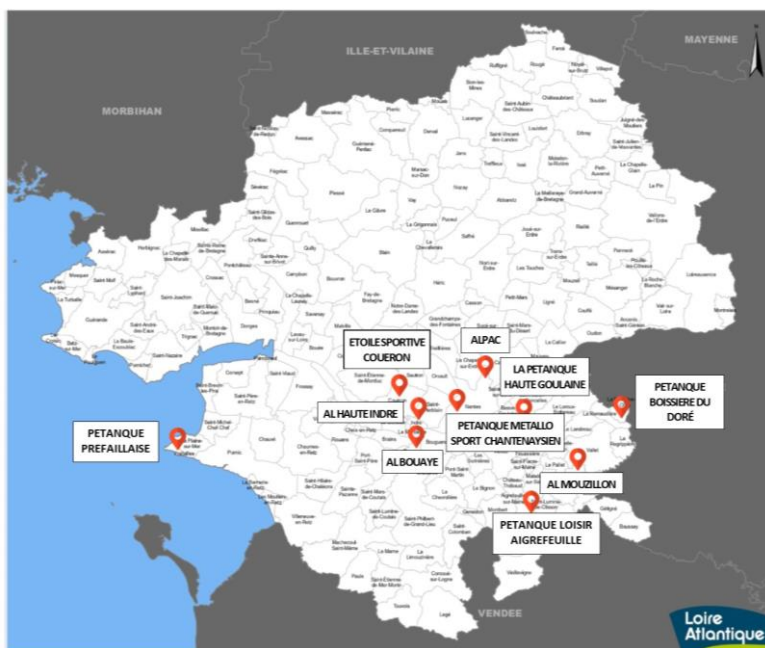
BONNES PARTIES



NOS SOUTIENS

Le 59^{ème} championnat national pétanque UFOLEP est organisé par :

- Les clubs de la commission technique départementale pétanque
- Le comité départemental UFOLEP de Loire-Atlantique



Ils nous soutiennent :





FICHE COMMANDE REPAS ET SOUVENIRS

UNE SEULE FICHE ET UN SEUL CHEQUE PAR CLUB
A retourner avant le 10 juin 2023 à

UFOLEP 44 – National Pétanque 2023
9 rue des Olivettes BP 74107 - 44041 NANTES CEDEX 1

NOM : Prénom :

Club : N° département :

Mail : Téléphone :

NOM et Prénom du ou de la responsable de la délégation :

Vendredi 7 juillet 2023 PLATEAU REPAS Soir X 13 €	TOTAL :€
Samedi 8 juillet 2023 PLATEAU REPAS Midi X 13 €	TOTAL :€
Samedi 8 juillet 2023 REPAS FESTIF Soir X 30 €	TOTAL :€
Dimanche 9 juillet 2023 PLATEAU REPAS Midi X 13 €	TOTAL :€
TOTAL DE LA COMMANDE REPAS	€

TAILLE T-SHIRTS	QUANTITE	TARIF	TOTAL
M	X 12 €€
L	X 12 €€
XL	X 12 €€
2XL	X 12 €€
3XL	X 12 €€
TOTAL DE LA COMMANDE T-SHIRTS :		€

SOUVENIRS	QUANTITE	TARIF	TOTAL
BUTS	X 2 €€
JETONS Pile/Face	X 2 €€
TICKETS A GRATTER	X 2 €€
TOTAL DE LA COMMANDE SOUVENIRS :		€

MONNAIE LOCALE	Quantité : X 20 €	TOTAL€
-----------------------	-------------------------	---------------------

Libeller le chèque à l'ordre de l'UFOLEP 44
(si vous souhaitez payer par virement, merci de contacter directement l'UFOLEP 44
par téléphone 02 51 86 33 34 ou par mail à ufolep44@laligue44.org)

La réservation ne sera prise en compte qu'à réception du paiement.

Les t-shirts, les souvenirs réservés ainsi que les tickets pour les repas et la monnaie locale commandés seront remis à la personne responsable de la délégation à son arrivée le vendredi à la salle de l'Estuaire (16h-20h) qui se chargera ensuite de la redistribution aux clubs concernés.



FICHE CAMPING-CAR / AUTOCAR

UNE FICHE PAR CAMPING-CAR ET AUTOCAR

A retourner avant le 10 juin 2023 à

**UFOLEP 44 – National Pétanque 2023
9 rue des Olivettes BP 74107 - 44041 NANTES CEDEX 1**

CAMPING-CAR

Une aire de stationnement sera réservée pour les camping-cars dès le vendredi et pendant toute la durée de la manifestation. Celle-ci se trouve sur le parking du centre de loisirs de l'Erdurière à Couëron, située à 3km du stade de la Frémondrière. Merci de compléter cette fiche si vous voulez en profiter.

Il n'y aura pas de services supplémentaires sur ce stationnement (ni eau, ni électricité, ni vidange). L'aire de service la plus proche se situe au Super U de St Etienne de Montluc à 10km au nord de Couëron.

NOM : Prénom :

Club : N° département :

Mail : Téléphone :

Plaque d'immatriculation :

Date et heure d'arrivée :/...../..... àh..... environ

AUTOCAR

Dans le cadre du stationnement des autocars près du lieu de l'épreuve et pour une bonne circulation dans cette zone, nous demandons aux délégations de bien vouloir nous signaler celles qui viennent en autocar.

N° département :

Nombre d'autocars :

Longueur :